

# REGLEMENT INTERNET

## de la

### Médiathèque de Saint-Sébastien-sur-Loire

## UTILISATION

1- Chaque utilisateur, âgé de **13 ans minimum**, doit se présenter à l'accueil adulte et signer la **charte d'utilisation** d'internet.

L'utilisation d'Internet par les utilisateurs constitue un acquiescement au présent règlement.

**2- L'utilisateur s'engage :**

- à respecter la tranquillité du lieu de consultation et le matériel utilisé.
- à utiliser seul ou accompagné d'une personne maximum et de façon autonome Internet pour une durée de 30 minutes ou 1 heure suivant le poste choisi.
- à ne pas quitter son poste en laissant un document affiché sur l'écran.

3- La Médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée par les usagers sur Internet.

La Médiathèque se réserve le droit de contrôler la navigation des internautes dans le but d'exclure l'accès à tout contrevenant au règlement.

## SERVICES

☺ **Services accessibles :**

- ✓ Recherche documentaire
- ✓ Messagerie (e-mail)
- ✓ Impression des documents ( facturée suivant les tarifs municipaux)

☹ **Services interdits :**

- ✓ Jeux en réseau
- ✓ Téléchargement et utilisation de disquettes, clés USB,...
- ✓ Création ou mise à jour d'une page Web ou page personnelle

# DEONTOLOGIE ET LEGALITE

1- Chaque utilisateur est **personnellement responsable** de l'utilisation d'Internet.  
L'utilisateur est donc responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter.

2- **Toute consultation de sites à caractère pornographique, faisant l'apologie de la violence, de la discrimination ou de pratiques illégales ainsi que tout site ne respectant pas la législation en vigueur (sites visant à pirater des serveurs ou des logiciels) est formellement interdite et pourra faire l'objet de poursuites.**

3- Il est interdit d'enregistrer ou de transmettre des données :  
- visant à porter atteinte à l'intégrité physique ou morale d'une personne  
- portant atteinte à la vie privée d'autrui, allant à l'encontre de la décence et des bonnes mœurs  
- de la propagande électorale dans des périodes où celle-ci est clairement définie par le cadre de la loi

4- La consultation de sites web doit être conforme au code de la **propriété intellectuelle** ainsi qu'à la législation en vigueur concernant le droit d'auteur.

5- L'utilisateur s'engage à se servir du **courrier électronique** conformément aux réglementations nationales et internationales, et en particulier à ne pas l'utiliser pour afficher, télécharger, envoyer, transmettre tout contenu :

- à caractère violent ou susceptible de porter atteinte à la dignité humaine
- qui encourage à la commission de crimes et délits
- qui soit illégal, nuisible, menaçant, diffamatoire, injurieux, vulgaire,...
- qui contienne des virus informatiques ou des messages en masse (spam)

**Pour information, les services gouvernementaux sont en droit de demander au fournisseur d'accès Internet (dont dépend la Médiathèque, par exemple) le contenu des messages qui ont transités par Internet, ce à des fins d'anti-criminalité.**

## SANCTIONS

La Médiathèque se réserve le droit **d'interrompre à tout moment la connexion** d'un utilisateur qui contreviendrait au règlement et **d'exclure définitivement** de l'établissement l'utilisateur malveillant.

L'utilisateur contrevenant au règlement encoure, de plus, des **sanctions pénales** définies par les textes législatifs concernant les sujets suivants :

- Protection de la propriété intellectuelle
- Accès ou maintien frauduleux dans un système informatique
- Discrimination, diffamation, injures, atteintes à la personnalité et à la dignité
- Protection des mineurs